CONSEIL MUNICIPAL du 01 FEVRIER 2010
A 18 heures

PRESENTS : Mme SAEZ, Maire, Mmes CAVIGNAC, DUPOUY, Mrs ROBERT, LAVILLE, Adjoints, Mmes LOZES, SCHOEMER, GASCON, Mrs HAMOUDI, DEVESA, SICARD, RUBIO, RODRIGUES.

EXCUSES : Mr COURREAU.

ABSENT : Mr BERNARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAVIGNAC.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé.

ELECTIONS REGIONALES :

Dimanche 14 Mars 2010 :

- 8 h à 11 h 30 : Mmes SAEZ, SCHOEMER, Mrs RUBIO, HAMOUDI.
- 11 h 30 à 15 h : Mmes GASCON, DUPOUY, LOZES, Mr SICARD.
- 15 h à 18 h : Mmes SAEZ, CAVIGNAC, Mrs LAVILLE, ROBERT, DEVESA, RODRIGUES.

Dimanche 21 Mars 2010 :

- 8 h à 11 h 30 : Mme SAEZ, Mrs RUBIO, HAMOUDI, RODRIGUES, LAVILLE.
- 11 h 30 à 15 h : Mmes GASCON, DUPOUY, LOZES, Mr SICARD.
- 15 h à 18 h : Mmes SAEZ, CAVIGNAC, SCHOEMER, Mrs ROBERT, DEVESA.

Il est demandé à tous les Conseillers Municipaux d'être présents à la fin du scrutin.

REFORME DES COLLECTIVITES :

Le texte proposé est voté avec une abstention.

ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS RURAUX ET PRIVE :

Une délibération est faite pour désigner le commissaire enquêteur et lancer l'enquête publique pour la régularisation des problèmes liés aux chemins ruraux et privés.

Monsieur LEMARDELEY est proposé par Madame le Maire et l'Adjoint à la voirie. Il propose de venir faire une permanence à la mairie de 2 demi-journées.

La délibération est votée à l'unanimité.

ATESAT :

C'est une convention pour une assistance technique pour l'aménagement du territoire qu'assure la DDE.
344,18 € HT par an pendant 2 ans.
La délibération est votée à l'unanimité.

PHOTOCOPIEUR :

Madame le Maire et le 1er Adjoint continuent de négocier avec des entreprises concurrentes pour obtenir un contrat moins désavantageux que celui qui a été signé par l'équipe précédente et qui grève le budget de fonctionnement de 14.000 € par an pour 2 ans ½ encore.

SALLE DES FETES :

La caution ménage est portée à 150 € pour devenir dissuasive et correspondre à la facture à payer pour faire intervenir une entreprise de nettoyage.
Vote à l'unanimité.

ZONE ARTISANALE :

La rétrocession des parcelles A 1108 et 1120, est faite à la Communauté de Communes pour qu'elle l'intègre à la voirie intercommunale de la zone d'activité.
Vote à l'unanimité.
Le dernier terrain de la Zone Artisanale intéresse une entreprise de construction de maison à ossature bois.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le 11 février, le club des aînés de la commune fête ses 30 ans ; Madame le Maire propose que la mairie leur offre le champagne. L'idée est entérinée par le Conseil Municipal.

- Le 25 juin, « Jeanne au bûcher » sera joué à l'église de TAURIAC. 12 € l'entrée.

- proposition de nouveaux horaires pour le secrétariat de mairie à compter du 1er mars 2010:
  Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h 15 à 16 h 30
  Samedi de 8 h 30 à 12 h.
  Mercredi fermé
  Sandrine VIAUD restera jusqu'à 18 h les lundis et jeudis.
  Brigitte GRENIER restera le soir à la demande.

- En application de la Loi du 26 janvier 1984, les arrêts maladies, au-delà de 90 jours d'arrêt sur une période de 12 mois, l'agent sera mis en ½ salaire.

- A partir du 1er février 2010, notre agence postale de La Lustre sera rattachée à St André et plus à Bourg.

- Tauriac'oustik devient Tauri'acte. C'est un projet le l'association « Permis de Jouer » avec une subvention communale et une subvention de la Communauté de Communes.

- Réunion organisée par le Sous-Préfet : conférence de l'économie et de l'emploi au « Chai de Portier » mercredi 3 février.

- Réunion d'information sur la suppression de la taxe professionnelle à la salle des fêtes de Libourne, lundi 8 février de 9 h à 12 h.

- Les stagiaires de la MFR viendront présenter le résultat de leur enquête auprès des personnes âgées de la commune au prochain Conseil Municipal.

- Prochain Conseil Municipal : jeudi 18 mars à 18 heures.

- Commission bâtiments :
- l'étude des travaux de l'église a été réalisée
- le montant important des travaux comprend la toiture et le clocher.
- Voir si il y a possibilité d'obtenir une subvention pour cette réalisation
- Une idée de créer une fondation pour venir en aide en complément des subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h .

CONSEIL MUNICIPAL du 17 MAI 2010

A 20 heures 15

PRESENTS : Mme SAEZ, Maire, Mrs ROBERT, LAVILLE, Mmes CAVIGNAC, DUPOUY, Adjoints, Mmes SCHOEMER, GASCON, LOZES, Mrs RUBIO, RODRIGUES, BERNARD, HAMOUDI, SICARD.

EXCUSE : M. COURREAU

ABSENT : M. DEVESA

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé.

INDEMNITÉS DU TRESORIER DE BOURG :

Puisqu'il s'en va, il faut lui verser les indemnités que la commune lui doit : 191 €. Voté à l'unanimité.

POUR INFORMATION :

Mme le maire va prendre un arrété pour autoriser le passage de l'assainissement sous le chemin rural de Peugeais. Les riverains concernés ont déjà accepté qu'il traverse leur terrain.

EMPLACEMENT PLACE DE LA POSTE :

Un commerce ambulant vient de s'installer sur la place de la Poste. Parce qu'il occupe l'espace public, Mme le maire propose qu'il paie un droit d'emplacement de 50€/mois. Voté à l'unanimité.

AMORTISSEMENT DE LOGICIEL :

Les administrations ne sont pas obligées d'amortir leur matériel, sauf les logiciels et les ???? le percepteur propose que nous amortissions le logiciel de paye acheté l'an dernier sur 3 ans. Voté à l'unanimité.

PROPOSITION D'ADHÉSION DE LA MAIRIE À LA FONDATION DU PATRIMOINE :

C'est une association qui se charge de collecter des fonds privés pour financer les projets de préservation du patrimoine. La décision est reportée le temps de collecter d'avantage d'informations.

L'association Tauriacaise pour la préservation du patrimoine communal est en train de se constituer.

Selon l'architecte des bâtiments de France et le spécialiste de la DRAC, l'église de Tauriac est un très bel édifice, de grandes dimentions. Son état nécessite des soins urgents, prioritairement de la toiture et du clocher.

Il reste à établir un pré-projet : 15 000€ avant d'entamer les travaux à prévoir en 3 tranches de 100 000€ environs subventionnés autour de 70 %.

QUESTIONS DIVERSES :

• Représentation théâtrale du 25 juin,

il y aura finalement 8 personnes à héberger, 1 de plus que prévu initialement.

• Jardins de Talet :

La commune est propriétaire d'un petit terrain de 97 m2 derrière l'antenne de téléphonie mobile. Pour l'entretenir, il faut passer chez la voisine pour y avoir accès. Mme le maire propose donc de le vendre à la voisine si celle-ci souhaite l'acquérir.

• Site Internet :

Après plusieurs années sans pouvoir entretenir le site existant faute d'avoir la license pour le logiciel avec lequel il est configuré, le choix a été fait si le conseil l'accepte, de constituer un nouveau site avec un logiciel libre de droit, facile à utiliser et qui permette un travail collaboratif. Les membres du conseil sont invités à aller consulter les pages existantes pour se faire un avis et apporter leurs critiques.

Mme le maire précise que tant que le nouveau site ne sera pas opérationnel, il ne faudra pas faire disparaitre l'ancien.

• Tauri'acte :

Permis de jouer a obtenu les subventions demandées pour monter le projet, il est donc en train de se construire.

• Réunion publique du 28 mai :

Sont prévus, un point sur la cour des comptes, un point sur les projets en cours et un point sur les projets à venir. Lorsque les personnes présentes auront posé leurs questions et auront pu s'exprimer, un apéritif leur sera offert. Ainsi, les débats pouront se poursuivre de manière informelle s'il y a lieu.

• Travaux de voirie :

1. La DDE a fait savoir qu'elle goudronnera la D 133 aux mois de mai et juin.
2. Le goudronnage de la route d'accès à la zone d'activité est en cours.
3. Les travaux du pont de Marignac commenceront jeudi après un nouvel ajournement.

• Ramassage de la ferraille :

A l'heure des déchetteries, il n'a plus lieu d'être. Non seulement ça ne rapporte plus rien aux écoles, mais ça coûterait trop cher à la commune.

• Cimetière :

Il est désormais trop petit : il n'y a plus de place libre, pas même pour des situations d'urgence. Il faut envisager de l'agrandir rapidement.

• Fonds social : de 1 200€ en 2009, il est reconduit à l'identique en 2010

.

• Passerelle entre Prignac et Tauriac sur le Moron :

P. Laville a adressé un courrier à la police des eaux, compétente sur le sujet, mais n'a pas encore reçu de réponse.

• Terrain de sport :

La barrière prévue pour fermer l'accès aux mobylettes n'a pas été installée, il serait bien qu'elle le soit ainsi qu'une poubelle. Le terrain est fréquenté par des petits groupes d'adolescents qui ne respectent pas toujours les règles initialement énoncées.

• Terrain municipal à vendre dans la zone d'activité :
Mme le maire s'en occupe et solicitera le sous-préfet si besoin.

• Salle des fêtes :
De gros problèmes d'écoulements ont encore été signalés ; des travaux pour essayer de résoudre le problème à long terme sont en cours.

Prochain conseil municipal fixé à lundi 28 juin.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

CONSEIL MUNICIPAL du 17 SEPTEMBRE 2010
A 18 heures 00

PRESENTS : Mme SAEZ, Maire, Mmes CAVIGNAC, DUPOUY, Mrs ROBERT, LAVILLE, Adjoints, Mmes LOZES, SCHOEMER, GASCON, Mrs DEVESA, COURREAU, RUBIO.

EXCUSE : Mr SICARD

ABSENTS : Mrs RODRIGUES, HAMOUDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAVIGNAC.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

MARCHE DE VOIRIE 2010 : Concernant les voies communales 114 de Trousse Bergère et 4 de Beurié. Le Conseil Municipal adopte le projet, décide de réaliser les travaux et de lancer le marché suivant la procédure adaptée. Il autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour lancer la procédure et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

INDEMNITE DU RECEVEUR : Le Conseil, après en avoir délibéré, accorde à
Mme Françoise DUGOUY l'indemnité de Conseil au taux de 100 % par an, ainsi que l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires. Ces crédits seront inscrits à l'article 6225 du Budget.

DECISION MODIFICATIVE : votée à l'unanimité. En fonctionnement, afin de régler diverses factures (Chaussures de sécurité pour les agents, copies supplémentaires du photocopieur des écoles et publication des annonces des marchés publics), on récupèrera ces sommes du trop versé au CNAS et des dotations de l'état. Ce transfert se fera pour 950 €. En Investissement, le montant des travaux du parking en face de l'école devant être revu à la hausse, le Conseil décide de virer la somme de 5000 € prévu au parking du cimetière à ce programme.

REGLEMENT DU CIMETIERE : Après lecture du règlement, les membres du conseil donnent leur avis et certaines rectifications sont faites (les concessions seront cédées pour 30 ans, le caveau d'attente sera gratuit pendant 3 mois puis jusqu'à 12 mois, il sera demandé la somme de 5 € par mois, les surfaces cédées seront limitées). Le Conseil approuve ce règlement.

VENTE DE TERRAIN AUX JARDINS DE TALET : Le Conseil Municipal autorise
A l'unanimité avec une abstention Madame le Maire à vendre à Monsieur Marco CAMPOS et à Madame Marjolaine PERROT une parcelle cadastrée B 1123 d'une superficie de 97 m² au prix de 500 €. Les frais liés à cet acte seront à la charge des acheteurs.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE : Le Conseil, après en avoir pris connaissance, adopte ce règlement.

QUESTIONS DIVERSES :

SMICVAL : La distribution des nouveaux containers aura lieu à la Salle des fêtes les 16, 17 et 18 Novembre.
Les familles seront informées individuellement. Deux tailles de containers seront proposées en fonction du nombre de personnes au foyer.
La distribution se fera par les agents du SMICVAL. Il est demandé la présence d'un élu et d'un agent technique.

REPAS DE VILLAGE : Il s'est bien passé même s'il y avait cette année moins de monde que l'année passée. Pourtant un des conseillers avait pensé à amener une télévision pour que les participants puissent suivre le match…

REPAS DES ANCIENS : Il sera reconduit le jeudi 11 novembre. Il faut donc recenser les personnes concernées et prévoir le menu ainsi que l'animation pour le prochain Conseil Municipal.

BANQUE ALIMENTAIRE : Madame DUPOUY demande à être remplacée le jeudi jusqu'à 15 h 30.

DEPART A LA RETRAITE DE MADAME SANDRINE VIAUD : au 14 décembre 2010. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer un appel à candidature.

CONTRAT DE MONSIEUR MARC PAQUI : Lorsque le contrat de Monsieur PAQUI sera échu, il ne pourra pas être renouvelé aux mêmes conditions car la loi a changé : ce sont maintenant des contrats de 20 h. pris en charge à 70 %. Dans ces conditions, Monsieur PAQUI ne serait pas intéressé pour renouveler son engagement.

EPICERIE : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame GOLFIER va arrêter son activité. Une étude est en cours sur les possibilités de Madame BENNEDUM à reprendre la suite.

AIRE D ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : Les travaux débuteront le 27 septembre 2010 pour une durée de 2 mois. Les travaux du « tourne à gauche » démarreront courant novembre pour une durée de 2 mois.

PLU : Des consultations informelles des services de l'état sont actuellement en cours pour recueillir leurs conseils.

ECOLE MULTI SPORTS : Des réunions ont lieu pour clarifier des zones d'ombre. Le renouvellement de l'engagement de la commune doit se faire rapidement pour que les activités commencent dès que possible. Le conseil souligne que des informations claires doivent être obtenues sur le fonctionnement de la structure et de ses activités en éclaircissant le financement pour que la commune renouvelle son engagement dans le dispositif.

JOURNEES DU PATRIMOINE : Un rappel des manifestations organisées par l'association du patrimoine est fait. Elles auront lieu samedi et dimanche à partir de 15 h. à l'église.

REUNION DU PLAN DE SAUVEGARDE : Rappel de la réunion du Samedi 18 septembre à 9 h à la Mairie.

MODIFICATION DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : La Commission est élargie aux élus municipaux en charge de l'action sociale dans les 15 communes du canton.

SALLE DES FETES : La réunion du mercredi 15 septembre a permis de réaliser le planning de la salle pour 2011 avec les associations de la commune. En cas de besoin, il pourra être modifié au coup par coup à condition que ce soit fait largement en amont de la date prévue et en accord avec les intéressés.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 octobre 2010 à 18 heures 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL du 25 OCTOBRE 2010
A 18 heures 00

PRESENTS : Mme SAEZ, Maire, Mr LAVILLE, Mmes CAVIGNAC, DUPOUY, Adjoints, Mmes, GASCON, LOZES, Mrs RUBIO, DEVESA, HAMOUDI, SICARD.

EXCUSE : Mme SCHOEMER, Mrs ROBERT, RODRIGUES, COURREAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUPOUY.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES :
Il est demandé par la Communauté de Communes d'établir la nomination de deux délégués pour la commission d'évaluation des charges. Il est proposé Catherine SAEZ et Jean-Michel ROBERT. Vote à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CAE, Marc PAQUI :
Le contrat de Monsieur Marc PAQUI arrive à échéance le 15 décembre 2010. Il peut être renouvelé aux conditions antérieures pour 1 an. Vote à l'unanimité.

DÉPART Sandrine VIAUD AU 15 DÉCEMBRE 2010 :
Un recrutement doit être fait pour 30 heures par semaine. Il faut donc clôturer le poste à 35 heures et faire la création pour 30 heures hebdomadaire. Avant cette démarche, il faut attendre l'avis de la Commission Paritaire. Cela sera voté au prochain conseil.
La durée de l'horaire est débattue par rapport aux heures d'ouverture de la mairie et aussi du travail à effectuer.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE DE 75.000 € :
Madame le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie de 75.000 € pour un an avec le Crédit Agricole. Celui-ci propose un taux de 2,52 %. Vote à l'unanimité.

ÉCOLE MULTISPORTS :
Il nous est demandé de délibérer sur une convention de partenariat des 3 communes ; Tauriac, Bourg et Lansac.
La participation des familles est de 12 € au lieu de 10 €.
Vote à l'unanimité.

VENTE DU TERRAIN DE L'ANTENNE SFR :
Le terrain est de 80 m². SFR propose un achat représentant le montant du loyer restant sur les 6 ans, évalué à 20.000 €, soit 3.600 € par an.
Plusieurs propositions sont faites pour majorer le prix de vente.
Opposés à la vente = 4 personnes
Favorables à la vente = 20.000 €

VOIRIE (Choix des entreprises, ouverture des enveloppes) SUITE A L'APPEL D'OFFRE:
Il a été reçu 5 propositions dont 1 non recevable.
Choix = l'entreprise SCREG a été retenue pour un montant de 27.603,68 TTC.
Ces travaux sont pour les chemins de « Trousse Bergère » et « Beurié ».

DÉLIBÉRATION CONCERNANT EPIDOR :
Une délibération est nécessaire pour le classement du bassin versant de la Dordogne à l'UNESCO.
Les conditions : Haute valeur écologique, acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs.
Pour TAURIAC, le secteur est « La Lustre ».
La délibération est laissée en attente pour étude du dossier par le Conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

• La voirie communale fait 26,639 km.

• Le repas du congrès des Maires aura lieu le 4 novembre 2010 à TAURIAC. Madame le Maire souhaite participer au repas. Le coût par personne est de 25 €. 5 personnes de TAURIAC sont inscrites. Les réponses doivent être données avant le 25 octobre 2010.

• le repas pour les personnes de plus de 60 ans est programmé le 11 novembre.
Animation : un groupe a proposé une candidature pour faire danser les gens et animer le repas pour 200 €. Le menu proposé par Olivier DEVESA satisfait tout le monde. L'apéritif est à prévoir après la cérémonie au monument aux morts. Celui-ci se déroulera dans la salle du 3ème âge.

• La collecte pour la banque alimentaire aura lieu les 26 et 27 novembre.

• Les élections Cantonales auront lieu les 20 et 27 mars 2011. Penser à réserver ces jours pour les permanences.

• Le changement de propriétaire de l'épicerie au centre « bourg » est prévu. Madame BENNEDUM reprend la gestion au 1er novembre 2010.

• Des plaintes concernant les bus scolaires à l'arrêt de « La Lustre » en direction de SAINT ANDRÉ DE CUBZAC ont été reçues à cause de l'insécurité. Peut-être serait-il opportun de déplacer cet arrêt plus loin sur la place de « La Poste » (*seulement dans la direction de Bordeaux*). Ceci peut entraîner une réflexion sur l'aménagement d'un point de fixation pour les 2 roues des jeunes. Une réunion avec le Conseil Général, Direction des Transports, est prévue pour étudier la proposition.

Prochain conseil municipal fixé au 29 novembre à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Compte rendu du conseil municipal du lundi 29 novembre 2010

Présents : Mmes Saëz, Gascon, Dupouy, Cavignac, Ms Sicard, Rubio, Hamoudi, Laville, Robert, Devesa.

Excusés : Mmes Schoemer, Lozes, Ms Rodrigues, Courreau.

Secrétaire de séance : Cécile Cavignac

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Remplacement de Sandrine Viaud : La commission paritaire a fermé le poste de 35 h et ouvert un poste à 30h conformément à notre demande.
  Mme Magali _____ habitant à _____, actuellement secrétaire à la mairie de _____ a été recrutée. Elle viendra travailler avec Sandrine tous les après-midi dans la semaine du 6 au 12 décembre.
  La mairie sera fermée les 2 dernières semaines de décembre, Mme _____ n'ayant pas terminé son contrat à la mairie de _____ et Brigitte étant en congés. Brigitte assurera cependant la permanence du 31 décembre comme chaque année.

- Renouvellement du contrat de Marc Paqui : Mme le maire est toujours en attente de la réponse de Pôle emploi sur ce renouvellement et les conditions dans lesquelles il pourrait avoir lieu.

BALISAGE GR 655 :

Le conseil doit donner son autorisation pour le balisage d'une portion de la D 669 en GR 655 (chemin de grande randonnée). Cette portion de route est déjà identifiée comme chemin de Compostelle.

Le conseil vote Pour à l'unanimité.

TARIFS MUNICIPAUX :

Comme chaque année, le conseil doit décider du taux d'augmentation de ses tarifs. Comme chaque année, le conseil se prononce pour une augmentation modérée plutôt que de risquer de ne pas augmenter et d'être obligé par la suite de répercuter une augmentation importante qui pourrait placer les administrés dans une situation difficile.

Tarifs salle des fêtes, garderie, cantine > + 2 %

Tarif loyers > + 1,10 % (indice imposé)

Tarif concessions cimetière, prix au m^2 : 42 € (au lieu de 41 €)

VENTE TERRAIN À SFR :

SFR a fait une nouvelle proposition à 23 500 €. Certains conseillers rappellent qu'ils n'étaient pas favorables à la vente.
Le conseil se prononce en conséquence pour que la vente se fasse à 25 000 €, pas en dessous.

CIMETIÈRE :

5 concessions sont prêtes à être reprises.

3 tombes ont été signalées comme abandonnées cette année.

M. Sicard explique les nouvelles dispositions mises en place pour ergonomiser la gestion du cimetière et les démarches de reprise des concessions abandonnées : informatisation du dossier du cimetière, photos des sépultures de chaque parcelle.

Brigitte annonce le résultat de démarches faites sur certaines parcelles à reprendre.

Il semble dans l'état actuel des choses que l'agrandissement du cimetière n'est peut-être pas aussi urgent qu'il semblait jusqu'ici. Une des concessions à reprendre pourra probablement accueillir le columbarium en projet qui ne trouvait pas d'emplacement jusqu'ici.

M. Laville rappelle que les concessions dans les cimetières ne sont pas la proporiété des occupants ou des administrés. La commune reste toujours propriétaire du terrain, les administrés en paient l'usufruit, ils sont propriétaires des constructions sur les parcelles.

Délibération est prise pour autoriser la reprise des 5 concessions abandonnées. Voté Pour à l'unanimité.

Délibération est prise pour autoriser les démarches nécessaires à la reprise de nouvelles concessions abandonnées. Voté Pour à l'unanimité.

EPIDORE :

La commune doit se prononcer pour ou contre le classement de la vallée de la Dordogne à l'UNESCO.

M. Laville explique que comme pour natura 2000, on ne sait pas quelles seront les conséquences de ce classement, que ce peut être un handicap plutôt qu'un avantage, en particulier pour les agriculteurs et les chasseurs.

Rappelons que pour Natura 2000 qui s'applique sur une partie du territoire de la commune, personne n'est en mesure de nous indiquer avec précision quelles sont les limites des zones qui en dépendent, personne n'est en mesure de dire précisément quelles sont les contraintes ou les avantages de cette zone. Qu'en sera-t-il de ce classement à l'UNESCO ?

Le conseil se prononce sur ce classement : Pour = 8 Contre = 0
Abstention = 1

TRAVAUX MUNICIPAUX POUR 2011 :

Bilan 2010 : à l'école – stores neufs, changement des portes de la cantine (1 porte extérieure, 1 porte coupe-feu à l'intérieur, une guillotine), installation d'une nouvelle chambre froide, peintures intérieures et extérieures.

Le garage de l'ancien corbillard a entièrement été rénové.

La sirène a été réinstallée.

L'étude pour les travaux de l'église a été faite.

Pour 2011 : il faut établir, avec les banques, quelle est notre capacité d'emprunt pour déterminer quels sont les travaux urgents que l'on peut mettre en œuvre. Priorité au préau de l'école, au clocher de l'église mais peut-on également lancer les travaux de réfection de la toiture de l'église ou pas ?

Voirie 2010 : les travaux programmés n'ont pas été réalisés, ils le seront dans le premier trimestre 2011.

M. Laville demande par conséquent que la voirie soit prioritaire en 2011 sur les travaux de bâtiments.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Ecole multisport : 2009-10, 13 enfants Tauriacais y étaient inscrits, 2010-11, 9 enfants Tauriacais y sont inscrits.
2. Un contrôle audio-visuel va avoir lieu sur la commune dans la période de novembre 2010 à fin 2011.
3. Épicerie : la reprise prévue n'a pas eu lieu. L'épicerie est donc toujours à reprendre actuellement.
4. Sécurité bus à La Lustre : l'arrêt va être déplacé en urgence à la place de la poste. Des travaux seront ensuite faits courant 2011 pour la mise en conformité de l'arrêt et son aménagement.
5. La CDC met en place un véhicule léger disponible à l'office du tourisme pour que les personnes handicapées aient accès aux chemins de randonnée.
6. La réunion du plan de sauvegarde est reportée au 11 décembre. Les binômes n'ont pas eu le temps de visiter leur secteur.
7. La CDC organise une réunion pour les riverains de la zone des gens du voyage le 6 décembre à 18h30.
8. Le SIRP organise l'arbre de Noël de l'école qui aura lieu le 16 décembre.
9. Le conseil municipal adressera ses vœux à la commune le 14 janvier à 19h.
10. PLU : nous sommes dans l'obligation de faire une étude environnementale pour le PLU à cause de la zone Natura 2000. Ce qui signifie recruter un bureau d'étude par appel d'offre et donc écrire un cahier des charges pour le lancer. Le coût de l'opération est évalué entre 5 000 € et 10 000 €.
11. Les employés municipaux sont reçus individuellement pour la remise de leurs feuilles de notes.

12. Conteneurs de poubelles : une centaine de familles ne s’est pas déplacé pour venir retirer leur conteneur, ils viennent maintenant se plaindre à la mairie car il faut qu’ils aillent le chercher dans une autre commune. Ils menacent évidemment de ne pas en prendre et de jeter leurs poubelles dans la nature en bons citoyens.
13. Pas de manifestation organisée cette année à Tauriac pour le Téléthon, mais la commune est associée à St Laurent d’Arce, Prignac et St Gervais.
14. Prochain conseil municipal : lundi 24 janvier à 19h.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.